



**Avis public**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NO.499**

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance ordinaire du conseil du 13 avril 2021, le conseil a adopté le règlement suivant soit :

- Règlement no.499 modifiant le règlement de zonage no.452 notamment les grilles de zonage R-208, R-209, REC-203 ainsi que les notes sur la marge avant des zones A-106, A-113, C-202, C-203 et C-204

**PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE**

Le règlement municipal susmentionné est soumis à la consultation écrite des citoyens, à titre de procédure de remplacement, et tous les documents qui lui sont relatifs peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité à [st-cypriendenapierville.com](http://st-cypriendenapierville.com), section Règlements.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à ces sujets doit donc faire parvenir par écrit, avant 17h00, le 3 mai 2021, soit une lettre par courrier postal, un courriel à l'adresse [info@st-cypriendenapierville.com](mailto:info@st-cypriendenapierville.com) ou déposer un document écrit à l'hôtel de ville (dans la boîte métallique fermée à clé située à gauche de l'entrée de l'hôtel de ville)

Ce document devra obligatoirement contenir toutes les informations suivantes :

- Nom et prénom, adresse résidentielle, numéro de téléphone
- Questions ou commentaires sur le projet de règlement.

Vos questions et commentaires seront soumis à la considération des membres du conseil en prévision de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 mai 2021. Le règlement municipal susmentionné fera partie de l'ordre du jour de cette séance.

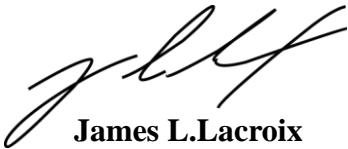
**Veillez prendre note que le règlement no.499 comporte des dispositions sujettes à l'approbation référendaire.**

Voici la description des secteurs touchés par les différents règlements. Un plan sera également disponible sur le site de la municipalité pour identifier plus précisément les secteurs concernés. Veuillez contacter la municipalité pour obtenir plus de renseignements sur les différents secteurs touchés:

- **R-208** : La majorité du secteur résidentiel au nord de la 219 entre la voie ferrée et la rue Lachance.
- **R-209** : La majorité des résidences ayant façade sur la rue Bayeur et une partie de la rue Lussier entre la rue Bayeur et Lachance.
- **REC-203** : Le terrain de camping des arpents verts ainsi que la portion ouest de l'avenue Rolland.
- **A-106 – A-113 – C-202 – C-203 – C-204** : L'ensemble des propriétés ayant façade sur la 219 entre la limite la route Édouard-VII et la voie ferrée.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec nous au 450 245-3658 ou par courriel au [info@st-cypriendenapierville.com](mailto:info@st-cypriendenapierville.com). Nous demeurons en télétravail jusqu'à nouvel ordre et assurons un suivi dans les meilleurs délais possibles selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à St-Cyprien-de-Napierville, le 16 avril 2021.



**James L.Lacroix**  
Directeur général &  
secrétaire-trésorier